

L'Escalade... entre commémorations et fêtes

La commémoration de l'Escalade dans la vie genevoise semble naturelle. Impossible non seulement de la remettre en cause, voire la questionner suivant quand et où

Pourtant :

... l'article 22 du Traité de Saint-Julien (1603) précise que " tous actes d'hostilité survenus dès le mois de décembre de l'année dernière, la mémoire desquels et de toutes aigreurs demeurera à jamais estinte et abolie ; et tous entrepreneurs et perturbateurs du repos public seront punis et chastiés comme infracteurs de la paix ".

L'archiviste de l'Etat nous interpelle: « Le " devoir de mémoire " dont aujourd'hui on nous rebat les oreilles, n'existe tout simplement pas à l'époque de l'Escalade. Ce type de disposition, destiné à assurer la paix entre les anciens belligérants, figure d'ailleurs dans la plupart des traités de paix de cette époque, comme par exemple l'Edit de Nantes ».

Pourtant dès l'année 1603, le Conseil a dû réprimer les manifestations publiques de joie populaire, accompagnées de chansons injurieuses pour le duc de Savoie, et donc contraires à la lettre et à l'esprit du Traité de Saint-Julien. De plus, la Vénérable Compagnie des Pasteurs, tout en organisant des services d'action de grâces, s'est toujours opposée à ce que l'on célèbre la mémoire des défunts ; et, observant que l'Eglise protestante de Genève ne célébrait même pas Noël - contrairement aux autres églises réformées - les pasteurs jugeaient inopportun de remplacer Noël par une fête profane. Donc, les sphères officielles de la vieille Genève, pour des raisons politiques et religieuses, non seulement n'ont pas encouragé la commémoration de l'Escalade, mais encore l'ont réprimée.

En revanche, les ressources des archives et des collections privées témoignent concrètement de l'attachement de toute la population à cette célébration. Augmentée aujourd'hui de la Course de l'Escalade. La culture de l'Escalade évolue. Vers quoi ?

Les quelques dates ci-après montrent le début du phénomène (exemples tirés de Jean-Pierre Ferrier, 1952, « Histoire de la fête de l'Escalade », in *L'escalade de Genève - 1602- Histoire et tradition*. Publié par le comité du 350^e anniversaire. Genève : Ed. Allexandre Jullien.

21 décembre 1602 : Jeune solennel dans les 3 temples (tradition protestante du jeûne). « Il fut célébré avec extraordinaire assemblée ». « *Pour rendre grâces à Dieu de son secours à notre délivrance et pour le prier qu'il nous délivre de nos ennemis qui se roidissent et semblent se disposer avec toutes leurs forces de nous assaillir de plus près et à toute outrage. (...) Dieu veuille nous supporter et couvrant nos fautes et péchés et accepter nos infimes prières et*

sacrifices pour nous couvrir de sa sainte main paternelle contre nos ennemis blasphémateurs de son saint nom... ».

On publia le jeûne, le lundi 20. Et on étendit les échelles en mémorial sous la halle de la Maison de Ville.

- Inscription des noms des 17 « héros » de Genève dans le cimetière de Saint Gervais. C'est le fils d'une des victimes qui passa outre l'avis de la Compagnie des pasteurs qui étaient contre le lieu. Une deuxième inscription fut gravée dans le mur contre lequel les échelles avaient été dressées. (Tiré du Registe de la Compagnie des pasteurs en date du 17 décembre 1602)

1603 : anniversaire première année : *« Lecture de la parole de Dieu et chants des psaumes 124 et 125 devant après le sermon et exhortation faite pour louer Dieu qui nous avait sauvé l'an précédent au même jour, pour s'amender et pour prier Dieu qu'il nous conserve contre les entreprises plus grandes de nos ennemis (...) »* On voit que le psaume 124 que La Faye avait fait entonner le lendemain de l'Escalade entre dès 1603 dans la tradition des cérémonies religieuses du 12 décembre. (p.493).

Le premier banquet a lieu. Il réunissait, au nombre d'une trentaine, les blessés de 1602. Il est peut-être à l'origine de la tradition des Banquets de l'Escalade. Certains historiens le disent.

En 1606 : le banquet est déjà en tous les cas institution établie. *« Pour témoigner de la sainte union au bien de la patrie, pour admirer la grâce de Dieu et donner avec le reste de l'Eglise toute la gloire de cet exploit admirable sans rien garder aux hommes, avec humbles actions de grâce... »* (Le citadin de Genève, p. 362-363). Ce sont les rescapés qui offrent à tour de rôle le festin.

Aujourd'hui, cette tradition existe toujours. Notamment à l'étranger où l'on réunit ses concitoyens.

On y mange très vite la dinde de Jussy et les cardons.

1964 : il y a hésitation : *« La compagnie estime devoir être solennisés les deux ans accomplis de l'Escalade en souvenir de notre délivrance miraculeuse, mais a été avisé que, vu que sur telles solennités on appréhende beaucoup de difficulté, soit à ce que nous semblions introduire une nouvelle fête dont pour l'avenir s'en suive quelque pernicieuse conséquence soit aussi en regard des considérations politiques ».*

Il y a alors sans autre cérémonie le chant des psaumes 124 (au second coup de cloche et 125 après le sermon.

La commémoration allait-elle conserver ce caractère austère et le peuple se contentera-t-il longtemps d'extérioriser sa joie par le chant de psaumes ? Rares sont les documents qui nous permettent de voir comment et quand d'une fête, à l'origine purement religieuse naîtra une mascarade et des réjouissances populaires. Cependant, on voit déjà qu'en 1605 et 1606 l'Escalade devint l'objet de **pièces de théâtre de caractère badin.**

Des gens comparaissent pour avoir

- joué dans une tragi-comédie de l'Escalade
- dans des farces de l'Escalade
- avoir chanté des chants profanes

-Deux femmes comparaissent pour avoir dansé le jour de la commémoration et servi à boire pendant le prêche.

- Une autre comparaît pour répondre de ce qu'ayant trop bu, il aurait, surpris de sommeil, laissé choir son enfant au feu.

1629 : Les sermons ne cessent d'être prêchés. La Compagnie des pasteurs délibèrent au début décembre les points qu'il convenait de mettre en valeur dans les prédications et incitent à s'élever contre les excès profane du jour de l'Escalade. Les gens qui font la fête sont arrêtés.

1631. L'escalade : une fête chômée. On met à l'amende ceux qui travaillent.

1646 : La Compagnie des pasteurs parle de modérer les excès : *« pour éviter la superstition », « éviter aussi le reproche qui nous est fait que nous faisons une fête de ce jour-là ou ne célébrons pas le 25 décembre, jour tenu de la nativité de Notre Seigneur et lequel la plupart de nos frères observent et notamment en Suisse, qu'il semble en cette procédure que nous faisons plus d'état d'une délivrance corporelle que de la spiritualité ».*

1660 : l'Escalade devient de plus en plus *jour de liesse populaire* et dès lors la lutte s'engage entre ceux qui veulent conserver à ce jour un caractère de *gravité religieuse* et ceux qui entendent célébrer *joyeusement la gloire des aïeux*.

1670 : Les premiers déguisés apparaissent.

Le Consistoire se plaint au Petit Conseil. Il *« recommande la charité et les aumônes d'autant que ce jour sommes en fête en blâmer l'abus. La Compagnie des pasteurs chargent les prédicateurs de reprendre les excès, les débauches notamment les mascarades avec des représentations étrangères au grand scandale des gens bien et contre les bonnes lois et la bienséance des gens réformés ».*

Des conseils de modération sont prodigués aux autorités religieuses par le Conseil : *« les prêches devaient ménager la Maison de Savoie et la papauté que l'on avait coutume de titupérer en ce jour ».*

Les enfants sont déclaré à *« morigénés »* : on leur *« défend de chanter dans les rues « la chanson de l'Escalade aussi bien que les deux autres que l'on appelle le « Pot au lait » et « La Vache à Colas » et qu'ils serait à propos, dans les conjonctures où nous nous rencontrons de l'empêcher. Il a été dit qu'on avertirait les régents du collège de défendre à leurs écoliers ... « de chanter ces chansons .*

Et on défend l'impression des chansons de l'Escalade.

1679 : Le consistoire a demandé sans succès au Conseil *« de faire défense aux hôtes et cabarettiers de donner à manger le jour de l'Escalade à aucune personne de la ville, ni aussi de faire préparer aucun repas pour les particuliers afin d'obliger un chacun de demeurer dans sa maison ».*

1701 : La première fête de l'Escalade du siècle fut marquée par des faits scandaleux qui émurent le Consistoire : *« ribleries, mascarades, travestissements nocturnes ».* On alerte sur le danger des mascarades des adultes qui frappent de grand coups contre les potes.

1782 : La dure répression de la prise d'armes de 1782 par les armées bernoise, française et sarde allait amener la suppression de la fête de l'Escalade. On ne pouvait décemment continuer à célébrer la défaite du duc de Savoie alors que l'on venait de faire appel à son successeur pour mater les rebelles.

Cette même interdiction provisoire fut renouvelée les années suivantes.

1785 : L'Abolition définitive fut débattue dans les Conseils des 22 et 25 novembre. Le 5 décembre, le baron d'Espine, résident du roi de Sardaigne à Genève faisait part au Conseil de la satisfaction de son souverain : ...qui se montre « *extrêmement sensible au nouveau témoignage qu'ils ont donné de leur attention et de leurs soins à écarter tout ce qui pourrait contribuer à entretenir dans Genève le souvenir des anciens préjugés, si contraires au bon voisinage qui subsiste entre leurs Etats* ».

On songe, dans certains milieux, à remplacer la commémoration de l'Escalade par celle d'un autre anniversaire patriotique.

1792 : Le premier centenaire : Vint le 12 décembre : Allait-on célébrer par de grandes fêtes le centenaire de la délivrance ? Il n'en fut rien officiellement. Le registre du Conseil porte simplement cette mention : Le Conseil n'est pas entré à cause de l'Escalade que l'on a célébrée pour la « centième fois » Et on lit dans le registre de la Compagnie des pasteurs du 8 décembre : La Compagnie opinant sur ce qu'il y a à dire le conseil est donné de : « *Remercier simplement Dieu de la grâce qu'il nous a fait d'achever le siècle en paix* ».

1793 : Rétablissement de la fête « *telle qu'elle fut autrefois, afin que nos temples retentissent de nos actions de grâces envers l'Etre suprême, des vertus patriotiques de nos pères et de nombreux motifs que nous avons de marcher sur leurs traces pour maintenir à toujours dans Genève la Liberté, l'Egalité, l'Indépendance et ramener à leur suite la prospérité publique et le bonheur de tous.*

Tout au long de l'histoire de la fête de l'Escalade on retrouve ensuite ce phénomène : La permanence des réjouissances. Et les interdits plus ou moins marqués qui se succèdent de ces réjouissances.

Malgré les protestations de la Compagnie des pasteurs et du Consistoire qui ne cessent d'intervenir, Genève continue à se divertir, à se déguiser, à danser, à boire et à banqueter quand arrive l'Escalade. En 1770, inculpé de quelques pécatille, un accusé, Jean-Jacques Cugnies, trouve cette excuse devant ses juges : « ..qu'il croit que c'est l'usage que les soirs d'Escalade et de jour de l'an, on y passe (au café) toute la nuit ».

Extraits choisis par le GREN pour illustrer le phénomène. 2011